

droit où plusieurs personnes viennent à la fois s'établir sur des Terres, que lorsqu'une ou deux personnes prennent des Lots plusieurs années avant de venir finalement les établir, tel qu'étoit ci-devant l'usage dans ce pays, car lorsqu'un, deux, trois et quatre rangs et plus sont concédés dans l'espace d'une ou deux années, (ce qui est le cas chez moi,) ceux qui ont pris les Terres ont beaucoup de difficultés à surmonter, se trouvant pour un tems considérable très-éloignés d'aucuns chemins. Le peu d'argent qu'ils ont est employé à se procurer les articles les plus pressans ou ceux nécessaires à la vie, et étant obligés de porter ces articles sur leur dos, à travers les bois, prend une forte partie de leur tems, et les décourage ; principalement les étrangers qui ne sont pas habitués à notre climat.

Les autres difficultés qui existent, sont le manque d'Eglises et d'Ecoles et d'institutions publiques dans les campagnes, pour y élever les enfans qui sont à charge à leurs parens industrieux, et leur faire apprendre des métiers ou autres professions.

Q. Les dits habitans étoient-ils à même de se procurer de l'ouvrage comme journaliers ou autrement, et où et pour quels ouvrages, et à combien par jour, et pour quel espace de tems ?

R. Durant l'Été, nombre d'Emigrés obtiennent de l'emploi, comme ouvriers ou journaliers dans les Chantiers du Roi à Québec, d'autre ne peuvent en obtenir, le nombre requis étant rempli. Le taux des gages pour les ouvriers étoit, je crois, de quatre à cinq shelings par jour, et de deux shelings à deux shelings et demi aux journaliers.

Q. A-t-il été accordé aucune aide et quelle aux dits habitans, soit en provisions ou grains de semence, vêtemens ou instrumens d'Agriculture ?

R. La Société des Emigrés à Québec m'a remis pour les Censitaires Emigrés de mes Seigneuries de Fossambault et de Gaudarville, et acheter des provisions pour les plus pauvres, une somme de cinq livres courant, et a prêté à d'autres dix livres pour l'achat de grains de semence. Il y a eu en outre des provisions de données à quatre ou cinq familles. Quelques unes des femmes ont aussi reçu des secours de la Société Bienveillante à Québec. Mr. Le François, Curé de St. Augustin, a charitablement donné des hardes à quelques uns des hommes, femmes et enfans de l'établissement. Il n'y a eu aucun instrument d'Agriculture de donné.

Q. Quelle peut avoir été la valeur des avances faites aux diverses classes d'habitans, soit par vous-même ou par la Société des Emigrés ?

R. L'aide que j'ai eu la satisfaction de leur donner, a été, en leur avançant des provisions, des grains de semence, ouvrant des chemins, leur procurant de l'ouvrage et les employant moi-même. Je dois observer ici que les Commissaires des Communications Intérieures ont employé £25 pour aider à ouvrir un chemin qui conduit à l'établissement.

Q. A combien se montent les rentes ?

R. Les rentes sont de 30s. courant par lot de quatre-vingt-dix arpens, ayant fait une déduction des charges ordinaires pour la différence entre l'argent courant et l'argent tournois, pour le Bled, les